

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 03-23  
Séance du lundi 23 janvier 2023**

Rendue exécutoire

---

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 23 janvier 2023 à 15h00 au 1<sup>er</sup> étage de l'agence de Cergy, 5, boulevard de l'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

**PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup> Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président (Visioconférence)
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M <sup>me</sup> Sabrina ECARD	Administratrice (Visioconférence)
M <sup>me</sup> Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur (Visioconférence)
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

**7 présents**

**Services internes VOH :**

M<sup>me</sup> Séverine LEPLUS, M. CLAUDE, M. CARMIER, M<sup>me</sup> POINLANE, M. CAVITTE, Mme OTHMAN, Mme BARRANCO, Mme BEHLOUL.

**Direction/Service :** Direction Pôle Ressources – service juridique

**Objet :** Gonesse La Fauconnière – Echange foncier avec la ville après travaux de résidentialisation

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau ;  
Vu l'article L 443-14 du code de la construction et de l'habitation sur l'aliénation d'un élément du patrimoine immobilier autre que les logements ;  
Vu l'avis du domaine du 26 septembre 2022 ;  
Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

Considérant la nécessité de régulariser un échange foncier entre la ville de Gonesse et Val d'Oise Habitat suite aux travaux de résidentialisation réalisés sur le quartier de la Fauconnière à Gonesse;

**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** l'échange foncier entre la ville de Gonesse et Val d'Oise Habitat comme suit et conformément aux projets de plans annexés :
  - Cession par la ville à Val d'Oise Habitat d'emprises foncières représentant une contenance cumulée de 4 850,56 m<sup>2</sup> dont 4 393,44 m<sup>2</sup> correspondent à des parkings valorisés à hauteur de 59 064, 80 € HT et 457,12 m<sup>2</sup> à des espaces verts et de la voirie valorisés à hauteur de 15 999,20 € HT.
  - Cession par Val d'Oise Habitat à la ville d'emprises foncières représentant une contenance cumulée de 430,40 m<sup>2</sup> en nature de voirie valorisées à hauteur de 15 064 € HT.
  - Moyennant une soulte de 60 000 € à verser par Val d'Oise Habitat au profit de la ville.
  
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à signer l'acte authentique d'échange ainsi que l'ensemble des actes y afférent.

**Approuvé à l'unanimité****Pour Extrait Certifié Conforme  
La Présidente****Marie-Christine CAVECCHI**